

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la Maison Roigt à
SAINTE-BAZEILLE (Lot-et-Garonne)**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
PRÉFET DE LA GIRONDE**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vue la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 3 juillet 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que la maison Roigt située à SAINTE-BAZEILLE (Lot-et-Garonne) présente au point de vue de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la conservation,

arrête :

Article 1^{er} : est inscrite au titre des monuments historiques en totalité la Maison Roigt située sur la parcelle n°888 d'une contenance de 199 m², conformément au plan annexé, à SAINTE-BAZEILLE (Lot-et-Garonne), figurant au cadastre section AO, appartenant à la communauté d'agglomération VAL-DE-GARONNE AGGLOMERATION, demeurant Maison du Développement, place du Marché, CS 70305, à MARMANDE (47213 CEDEX), par acte reçu par Maître Lionel CAUNEGRE, notaire à SEYCHES, le 17 mars 2004, publié au service de la publicité foncière de Marmande le 25 mars 2004, volume 2004P, n°1061.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Bordeaux, le : **7 DEC. 2018**

Le Préfet de Région
Pour le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales



Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

